

AMPLEGEST

L'IA VA-T-ELLE TUER NOTRE MODÈLE SOCIAL ?

Lettre ESG semestrielle
S1 2026

AMPLEGEST
50 boulevard Haussmann
75009 Paris

Agrément AMF n° GP-07000044
Numéro d'immatriculation
ORIAS : 08046407z

SA au capital de 1 638 790 €
RCS paris 494624273
Code NAF 6630z

Juin 2026



NOTRE ÉQUIPE



Bérénice Guilbert
Analyste ESG Junior



Lou Coppermann
Analyste ESG



Stéphane Cuau
Responsable de l'analyse
financière & extra-financière

L'IA VA-T-ELLE TUER NOTRE MODÈLE SOCIAL ?

Régulation de l'IA : déjà des garde-fous juridiques

Dans un contexte où l'intelligence artificielle transforme profondément les équilibres économiques, sociaux et politiques, le rôle de l'Etat est aujourd'hui largement interrogé : doit-il agir comme protecteur des citoyens, investisseur stratégique, redistributeur des richesses, ou simple arbitre d'un marché en mutation ?

Souvent qualifiée de « technologie à usage général », l'IA dépasse désormais le seul champ du numérique et affecte la productivité, l'organisation du travail, les finances publiques, les équilibres démocratiques ainsi que la cohésion sociale. Face à ces bouleversements, les puissances publiques engagent progressivement des initiatives de régulation. L'Union européenne a été la première grande puissance à se doter d'un cadre juridique avec l'AI ACT. Aux Etats-Unis, l'approche demeure plus fragmentée, reposant sur des réglementations sectorielles et portées par les États fédérés. De son côté, la Chine, autre acteur majeur du marché, a légiféré afin d'encadrer le développement des systèmes d'IA en matière de transparence et de sécurité.

Mais aussi beaucoup de propositions des acteurs eux-mêmes

Parallèlement, les acteurs technologiques ont choisi d'intervenir dans le débat public. Dès mars 2023, un collectif de dirigeants et de chercheurs appelait à un moratoire de six mois sur le développement des modèles d'IA les plus avancés [1]. Depuis, cette dynamique s'est intensifiée : Sam Altman (OpenAI) [2], Dario Amodei (Anthropic) [3] et Arthur Mensch (Mistral AI) [4] multiplient les tribunes et propositions de politiques publiques. Cette prise de parole témoigne d'une volonté d'influencer les décideurs, mais aussi, et c'est là un signal faible particulièrement intéressant pour les investisseurs, d'une reconnaissance implicite par ces acteurs des risques sociaux et économiques portés par leur propre technologie. En effet, l'IA générative se distingue par une vitesse de diffusion et d'adoption sans équivalent dans l'histoire économique récente. De nombreuses études montrent que cette transformation touche en premier le travail cognitif, autrefois perçu comme protégé de l'automatisation.

Le fait marquant est l'irruption, relativement inattendue, du pilier social dans le discours des laboratoires d'IA. Sam Altman, dans un papier [5] datant d'avril 2026, propose un cadre pour replacer l'individu au centre des transformations. La présente note se propose d'analyser ces propositions et de mettre en lumière les dynamiques émergentes du débat sur la régulation de l'intelligence artificielle. Elle examinera les arguments qui se cristallisent autour de l'avenir du marché du travail et de l'évolution du modèle social et fiscal à l'ère de l'IA.

[1] Future of Life Institute. (s. d.). Stoppons les expérimentations sur les IA : une lettre ouverte - Future of Life Institute. Future Of Life Institute. [Lien](#).

[2] OpenAI. (2026). Industrial Policy for the intelligence Age : Ideas to keep people first. [Lien](#).

[3] Dario Amodei - The Adolescence of Technology. (s. d.). [Lien](#).

[4] Mensch, A. (2026, mars). Mistral CEO : AI companies should pay a content levy in Europe. Financial Times. [Lien](#).

[5] OpenAI. (2026). Industrial Policy for the intelligence Age : Ideas to keep people first. [Lien](#).

I. REDISTRIBUTION DES GAINS DE L'IA : LA VISION POLITIQUE D'OPENAI

OpenAI formule 11 propositions de politiques publiques, celles-ci peuvent être regroupées autour de trois axes principaux :

Rééquilibrer les rapports de force dans l'économie de l'IA

Le premier axe vise à **renforcer la place des travailleurs dans les décisions d'intégration de l'IA au sein des organisations**. L'objectif est de limiter l'asymétrie croissante entre le capital technologique, concentré entre les mains de quelques acteurs et le travail, dispersé et peu organisé face à la vitesse de déploiement des outils. Les enjeux sont multiples : la qualité du dialogue social, la gouvernance du travail, et l'acceptabilité sociale des transformations, des facteurs clés du succès ou de l'échec d'un déploiement à grande échelle.

Faire de l'IA un levier d'opportunités économiques

Le deuxième axe consiste à envisager l'IA comme un vecteur d'opportunités économiques. OpenAI souligne combien le potentiel de ces outils peut **faciliter l'entrepreneuriat**, en automatisant les tâches administratives, ce qui abaisserait les barrières à l'entrée pour la création d'entreprises innovantes. Cette orientation s'inscrit dans la continuité de politiques publiques déjà engagées, à l'image du programme IA Booster France 2030, qui visait l'accompagnement de 400 PME et ETI dans l'intégration de solutions d'IA afin de soutenir leur transformation numérique [6].

Dans cette perspective, OpenAI évoque également la notion d'un « **droit à l'IA** » entendu comme un accès garanti à ces technologies. Toutefois, telle qu'elle est formulée à ce stade, cette proposition demeure encore embryonnaire et soulève des interrogations quant à ses modalités concrètes de mise en œuvre.

Enfin, Sam Altman met en avant le potentiel de **l'IA pour accélérer la recherche scientifique**, par la création de réseaux de laboratoires et souligne la nécessité de **développer les infrastructures énergétiques** indispensables à son essor.

Organiser la redistribution dans une économie automatisée

OpenAI propose de repenser en profondeur les mécanismes de redistribution afin d'adapter le modèle social aux transformations induites par l'IA. L'entreprise suggère notamment de **faire évoluer l'assiette fiscale** en taxant davantage les revenus du capital et les profits générés par l'IA, dans la mesure où ces technologies tendent à concentrer une part croissante de la valeur ajoutée. Cette orientation est largement partagée par d'autres acteurs du secteur comme D. Amodi et A. Mensch. Dans cette logique, OpenAI suggère la **création de fonds public** destiné à redistribuer une partie de ces gains à l'ensemble des citoyens.

Ces ressources auraient vocation à financer un renouvellement du modèle social, en **transformant les gains de productivité liés à l'IA en améliorations concrètes des conditions de vie**, qu'il s'agisse de la protection sociale ou encore d'une réduction du temps de travail. OpenAI propose ainsi de renforcer les **dispositifs de sécurité sociale**, en allant vers un système plus protecteur et adaptable, notamment à travers la **portabilité des droits**, permettant aux individus de conserver leurs acquis tout au long de leurs trajectoires professionnelles. Enfin, OpenAI met également en avant que ces transformations pourraient constituer une opportunité de **revaloriser les métiers centrés sur l'humain**.

PANORAMA MONDIAL DE LA RÉGLEMENTATION DE L'IA



UNION
EUROPÉENNE

AI Act
(adopté en 2024)

- Approche fondée sur les risques avec 4 niveaux de classifications (inacceptable, élevé, limité et minimal ou nul).
- Interdiction de certaines pratiques : notation sociale, identification biométrique ... [1]



ÉTATS-UNIS

Absence de cadre fédéral unique

- Régulation fragmentée portée par les États fédérés.
- États particulièrement actifs : Colorado (5 lois), Californie (25 lois), New York (5 lois), Texas (4 lois) et Washington (6 lois). [2]



CHINE

Réglementation sectorielle de l'IA

- Deux lois majeures adoptées : Interim Measures on Generative AI, Deep Synthesis Regulation. [3][4]

[6] Lancement du programme IA Booster France 2030 | Direction générale des entreprises. (s. d.). Direction Générale des Entreprises. [Lien](#).

[1] Loi sur l'intelligence artificielle de l'UE - Développements et analyses actualisés de la loi sur l'intelligence artificielle de l'UE. (s. d.). [Lien](#)

[2] Intelligence artificielle : le secteur public à l'aube d'une révolution ? Action Publique, N°23 décembre 2024. [Lien](#).

[3] [Cyberspace Administration of China](#), Interim Measures for the management of Generative Artificial Intelligence Services, 2023, traduction anglaise sur [China Law Translate](#).

[4] [Cyberspace Administration of China](#), Provisions on the Management of Deep Synthesis Internet Information Services, 2022, traduction anglaise sur [China Law Translate](#).

II. ENTRE CROISSANCE, REDISTRIBUTION ET DÉMOCRATIE : LES DÉFIS DE L'IA

Le sujet de l'IA et de l'avenir de notre modèle social est loin d'être consensuel. Les propositions présentées ci-dessus s'inscrivent dans des débats vifs entre économistes, politiques et acteurs de l'industrie. Trois lignes de fracture méritent une attention particulière.

IA : quels changements pour le marché du travail ?

Le débat oppose deux grandes traditions d'analyse :

- D'un côté, les héritiers de Joseph Schumpeter, dont Philippe Aghion [7] remet au goût du jour la théorie de la destruction créatrice. Ils défendent l'idée que la perturbation à court terme est essentielle pour stimuler l'innovation et le progrès à long terme. Les emplois détruits seraient remplacés par d'autres, plus qualifiés et plus productifs [8].
- De l'autre, un nombre croissant d'acteurs remettent en question la validité de ce schéma dans le contexte actuel. D. Amodèi, anticipe un impact particulièrement brutal de l'IA, estimant que jusqu'à la moitié des emplois de cols blancs débutants pourraient disparaître à horizon de 5 ans [9]. Cette perspective alimente l'hypothèse d'une rupture historique avec les précédentes révolutions technologiques.

Entre ces deux positions, une thèse intermédiaire, défendue notamment par David Autor [10], met l'accent sur la transformation plutôt que sur la disparition nette des emplois. L'IA pourrait donner l'opportunité à davantage de personnes d'effectuer un travail d'expertise et de décision grâce à des outils plus performants [11]. L'IA permettrait de réhumaniser le travail en libérant les professionnels des tâches répétitives tout en valorisant les compétences relationnelles et stratégiques. Certains estiment que les prédictions formulées aux débuts de l'intelligence artificielle concernant l'automatisation massive des emplois se sont révélées exagérées, car elles sous-estimaient la complexité et la diversité des missions propres à chaque métier. En effet, la plupart des professions reposent sur une multitude de tâches, dont seules certaines sont réellement automatisables. L'IA tend ainsi davantage à transformer le contenu du travail qu'à remplacer intégralement les emplois, en permettant aux travailleurs de se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée.

Toutefois, cela soulève une interrogation : ces emplois centrés sur les compétences cognitives seront-ils en nombre suffisant pour compenser ceux qui disparaissent ? Un point que questionne D. Amodèi. Selon lui, l'idée d'un simple déplacement des emplois vers des activités physiques ou relationnelles apparaît incertaine. D'une part, de nombreuses tâches physiques sont déjà automatisées, d'autre part, certains métiers associés à l'interaction humaine (il donne lui-même l'exemple des thérapeutes) pourraient à terme être partiellement substitués par l'IA. L'enjeu n'est donc pas seulement d'identifier des niches d'emploi, mais bien de garantir des perspectives d'activité pour la quasi-totalité de la population active [12].

Dans ce cadre, la question de la réduction du temps de travail constitue une ligne de fracture supplémentaire. Certains y voient une réponse pertinente : en diminuant le temps de travail, il serait possible de mieux répartir l'emploi, tout en libérant du temps pour d'autres formes d'engagement : associatif, citoyen ou familial, participant à la cohésion sociale. A l'inverse, d'autres s'y opposent, considérant que le travail ne se réduit pas à une fonction économique mais constitue un vecteur essentiel d'intégration sociale, de reconnaissance et d'épanouissement individuel. Dans cette perspective, une diminution du temps de travail pourrait fragiliser ces équilibres, en accentuant les risques de désaffiliation pour une partie de la population.

CHIFFRES CLÉS

60%

des métiers comportent au moins 30% d'activités automatisables d'ici 2030 [1]

40%

des emplois mondiaux seraient affectés par l'IA [2]

6 travailleurs sur 10

Devront être requalifiés d'ici 2027, alors que seule la moitié des entreprises prévoit d'investir dans la formation [3]

[1] The future of work : Reskilling and remote working to recover in the 'Next normal'. (2020, juin). McKinsey & Company. [Lien](#).

[2] L'IA transformera l'économie mondiale. Faisons en sorte que l'humanité y soit gagnante. (2024, janvier). IMF Blog. [Lien](#).

[3] World Economic Forum. (2023). Future of Jobs Report. [Lien](#).

[7] Prix Nobel d'économie 2025, aux côtés de Joel Mokyr et Peter Howitt, pour leurs travaux sur l'impact des nouvelles technologies sur la croissance économique. Bibliographie.

[8] Noë, M., & Aghion, P. (2025, 27 novembre). Philippe Aghion et la « destruction créatrice » : « Des emplois disparaîtront, mais l'IA en créera d'autres ». Dans France Inter. [Lien](#).

[9] Dario Amodèi – The Adolescence of Technology. (s. d.). [Lien](#).

[10] Economiste américain, sur les questions relatives au travail. Membre de l'Académie américaine des arts et des sciences, titulaire de la chaire Ford d'économie au Massachusetts Institute of Technology (MIT)

[11] Chavagneux, C. (2025, 30 juin). David H. Autor : « L'Intelligence artificielle ne nous condamne pas à un avenir sans emplois ». Alternatives Économiques. [Lien](#).

[12] Dario Amodèi – The Adolescence of Technology. (s. d.). [Lien](#).

Fiscalité de l'IA : frein à l'innovation ou impératif social ?

Plusieurs arguments soutiennent l'idée d'une intervention publique forte dans l'économie de l'IA. La concentration du capital technologique entre quelques acteurs justifie un mécanisme correcteur. Le creusement des inégalités menace la cohésion sociale et la stabilité démocratique.

Dans cette perspective, Bill Gates et Benoit Hamon en 2017 partageaient la même position et proposaient déjà une taxe sur les robots, afin de transférer les cotisations patronales assises sur le travail vers une taxe sur la valeur ajoutée produite par des machines [13]. L'enjeu est de corriger un biais concurrentiel croissant, où le travail humain reste fortement taxé par rapport à une machine qui ne l'est pas ou très peu, ce qui peut inciter à des substitutions massives. La taxation de l'IA répond ainsi à plusieurs objectifs : rétablir une équité concurrentielle, soutenir le financement des services publics, accompagner les transformations du marché du travail et répondre aux enjeux environnementaux liés au développement de l'IA.

Longtemps marginales et cantonnées à certains courants politiques, ces propositions sont aujourd'hui reprises par un nombre croissant d'acteurs politiques et économiques y compris au-delà des clivages traditionnels gauche-droite.

Cependant, cette approche fait l'objet de critiques importantes, certains estiment qu'une taxe sur les robots ou sur l'IA réduirait l'innovation et la productivité, avec des effets potentiellement négatifs sur l'emploi et les salaires. Dans cette optique, ils défendent un modèle de marché plus flexible, où la mobilité professionnelle permettrait aux individus de s'adapter rapidement aux transformations, en accédant à de nouvelles opportunités en adéquation avec leurs compétences.

Qui gouvernera l'économie de l'IA ?

Au-delà de l'opposition entre redistribution et innovation, un autre clivage porte sur les implications politiques de ces transformations. Certains adversaires du revenu universel financé par l'IA mettent en avant les conséquences démocratiques : il pourrait entériner une économie dans laquelle une poignée d'acteurs capte l'essentiel de la valeur, tout en redistribuant une fraction de leurs profits pour maintenir une forme de stabilité sociale. Cette hypothèse soulève la question d'une dépendance accrue des sociétés à un nombre très limité d'entreprises. D. Amodעי, va plus loin dans son analyse en nous disant que cette poignée d'acteurs, par leur poids économique pourrait contrôler ou contrôler déjà de fait la politique gouvernementale grâce à son influence [14]. De son côté, David Autor rappelle que le revenu du travail constitue un pilier central des démocraties contemporaines, dans la mesure où il fonde la participation économique et les capacités de revendication des individus. Un basculement massif vers une économie dominée par le capital, combinée à une généralisation du revenu universel, pourrait dès lors fragiliser cet équilibre et apparaître, à terme, difficilement soutenable politiquement [15]. À cela s'ajoutent des controverses récurrentes : exploitation des travailleurs dans les pays en développement pour entraîner les modèles [16], biais algorithmiques, absence de cadre clair de responsabilité en cas de dégâts causés par un système d'IA, ou encore dérives de certains modèles relayant des contenus problématiques [17].

Le philosophe Jacques Ellul, anticipait dès les années 1970 plusieurs des problématiques aujourd'hui soulevées par l'IA : un système clos par la technique, une mégamachine où l'individu et les rapports sociaux seraient régis par des principes techniques et potentiellement remplaçables par eux [18]. Sa critique de l'aliénation de l'humain par la technique reprend une nouvelle actualité.

[13] Grondin, A. (2017, février). Taxer les robots : Bill Gates sur la même longueur d'onde que Benoit Hamon. Les Echos. [Lien](#).

[14] Dario Amodעי – The Adolescence of Technology. (s. d.). [Lien](#).

[15] Chavagneux, C. (2025, 30 juin). David H. Autor : « L'Intelligence artificielle ne nous condamne pas à un avenir sans emplois » . Alternatives Economiques. [Lien](#).

[16] L'illusion de l'intelligence artificielle : Comment les travailleurs invisibles alimentent l'économie « automatisée » . (2024, 16 décembre). International Labour Organization. [Lien](#).

[17] Clairouin, O. (2025, novembre). Grok, l'IA d'Elon Musk, est avant tout une redoutable machine à désinformer. Le Monde. [Lien](#).

[18] Jacques Ellul, Le Système technicien, Paris, Calmann-Lévy, 1977

POINTS DE VUE

DARIO AMODEI

| CEO, ANTHROPIC

Propose la mise en place d'une « token tax » de 3% consistant à prélever une part des revenus générés par l'utilisation des modèles d'IA afin de la reverser à l'Etat.

ARTHUR MENSCH

| CEO, MISTRAL AI

Défend l'idée d'une taxe comprise entre 1% et 5% du chiffre d'affaires des entreprises d'IA, dont le produit financerait un fonds européen dédié au soutien des secteurs culturels et à la formation.

SAM ALTMAN

| CEO OPENAI

Estime qu'une partie de la valeur créée par l'IA devrait bénéficier à l'ensemble de la société, mais ne formule pas de proposition fiscale concrète.

BERNIE SANDERS

| SÉNATEUR DU VERMONT

Propose la création d'un fonds souverain financé par une taxe exceptionnelle de 50 % indexée sur la valeur de leurs actions et non sur les bénéfices des grandes entreprises d'IA [1].

[1] Senator Bernie Sanders. (2026, 1 juin). The Public Should Own Half of the Big A.I. Companies & # 187 ; Senator Bernie Sanders. [Lien](#).

EN PERSPECTIVE

IA : VERS UN NOUVEAU PARTAGE DE LA VALEUR ?

Samsung a accordé des bonus exceptionnels à certains salariés de sa division semi-conducteurs, portée par l'essor de l'IA. Cette décision relance le débat sur la redistribution des gains économiques générés par l'intelligence artificielle. [1][2]

LE VATICAN PREND POSITION

Dans son encyclique Magnifica Humanitas, le pape Léon XIV appelle à encadrer le développement de l'IA afin qu'elle demeure au service du bien commun et ne renforce ni les inégalités ni les concentrations de pouvoir. [3]

III. INVESTIR À L'ÈRE DE L'IA : QUELS RISQUES, QUELLES OPPORTUNITÉS ?

Pour une société de gestion, ces débats ne sont pas spéculatifs : ils déterminent des risques et des opportunités concrets sur les portefeuilles.

Enjeu social

Au-delà de l'analyse sectorielle classique, il devient nécessaire d'évaluer l'exposition des entreprises à la transformation cognitive. Les secteurs à forte intensité de travail intellectuel (services financiers, conseil, juridique) peuvent voir leurs structures de coûts et de valeur ajoutée bouleversées. À l'inverse, certaines activités à forte composante humaine ou physique non délégable bénéficient d'une protection relative. Dans ce contexte, l'intégration de l'IA ne peut être évaluée uniquement sous l'angle technologique ou économique : la gestion de ses conséquences sur l'emploi, les compétences et les conditions de travail devient également déterminante. La capacité d'une entreprise à déployer l'IA tout en maintenant un dialogue social robuste constitue ainsi un véritable facteur de qualité au sein du pilier social (S) des critères ESG.

Enjeu de gouvernance

La gouvernance de l'IA s'impose comme un enjeu clé. Les modalités de supervision des modèles, l'audit des biais, la transparence des usages ou encore l'intégration des parties prenantes dans les processus de déploiement deviennent des indicateurs déterminants. Les controverses récentes montrent qu'une gouvernance insuffisante peut générer des risques opérationnels, juridiques et réputationnels significatifs.

Enjeu économique

La question centrale, pour les investisseurs, est celle de la redistribution de la valeur créée par l'IA. D'un côté, une pression fiscale et réglementaire croissante sur les acteurs dominants (taxation, mécanismes de redistribution, refonte de l'assiette fiscale) est susceptible d'affecter les valorisations. De l'autre, le risque de concentration du capital appelle un engagement actionnarial renforcé sur la gouvernance et la transparence. C'est précisément dans cet espace de tension que s'ouvrent les opportunités les plus durables : formation et requalification, infrastructures énergétiques, santé et éducation augmentées, modèles souverains et éthiques. Autant de secteurs qui captent la valeur là où elle se redistribue réellement.

VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL ?

L'essor de l'intelligence artificielle ne constitue pas seulement une rupture technologique : il met à l'épreuve un édifice patiemment construit depuis l'après-guerre, fondé sur la centralité du travail. Face à des modèles d'IA toujours plus performants, cet équilibre apparaît aujourd'hui fragilisé. À travers ses prises de position, Sam Altman contribue à faire émerger un débat désormais structurant sur l'avenir du modèle social, le fonctionnement des marchés du travail et le rôle de l'Etat. La question n'est plus uniquement celle du développement de l'IA, mais bien de ses modalités d'intégration : redistribution des richesses, gouvernance et acceptabilité sociale.

Dans ce contexte, trois scénarios se dessinent. Le premier optimiste, voit l'IA accroître les capacités humaines, libérer du temps pour des activités à plus forte valeur ajoutée et soutenir une croissance partagée, un modèle qui nécessite une adaptation rapide des institutions. Le deuxième, plus critique, anticipe une destruction d'emplois plus rapide que leur création, une concentration accrue du capital et un affaiblissement des équilibres démocratiques. Le troisième, plus nuancé, combine ces deux dynamiques et dessine une recomposition sociale inégale, marquée par des secteurs, des territoires et des catégories de population qui bénéficieront des gains liés à l'IA, tandis que d'autres risquent d'être durablement fragilisés.

[1] En Corée du Sud, des employés de Samsung vont toucher une prime record de 290 000 euros en moyenne. (2026, mai). Le Monde. [Lien](#).

[2] Reuters. (2026, 5 juin). Les entreprises « tech » sud-coréennes devraient mieux partager les gros bénéfices générés par l'IA - ministre d. Boursorama. [Lien](#).

[3] Saint-Père LÉON XIV. (2026). Lettre encyclique MAGNIFICA HUMANITAS du Saint-Père LÉON XIV sur la protection de la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle. [Lien](#).

Le nouveau contrat social qui se dessine ne saurait reposer sur un instrument unique. Il implique une combinaison de leviers aujourd'hui débattus : une fiscalité adaptée, des mécanismes de redistribution des gains de productivité, des systèmes de protection sociale, des investissements massifs dans la formation et la requalification, ainsi qu'une gouvernance de l'IA intégrant pleinement les enjeux sociaux. Nous n'en sommes qu'aux prémices de cette recomposition, dont les contours restent largement à définir. Une difficulté majeure demeure toutefois : par nature transnationale, l'IA appelle des formes de coordination entre États, une condition nécessaire à l'efficacité de ces mesures. Si certaines propositions trouvent un écho particulier dans des modèles sociaux comme celui de la France, marqué par un État-social développé, leur mise en œuvre apparaît plus incertaine dans d'autres contextes, notamment aux États-Unis.

Dans ce cadre, pour une société de gestion, l'enjeu est double. Il s'agit d'une part d'intégrer dans les analyses les risques et les opportunités matériels liés à cette transformation, en dépassant les indicateurs ESG traditionnels pour évaluer la qualité de la transition cognitive engagée par les entreprises. D'autre part, c'est contribuer, par l'allocation de capital et le dialogue actionnarial, à orienter ces dynamiques vers des trajectoires soutenables.

La transition technologique en cours est l'un des principaux défis ESG de la décennie. Elle mérite, à ce titre, une attention soutenue et des institutions capables d'évoluer au même rythme que le développement de l'IA.

Le présent document reflète les avis et analyses des équipes d'Amplegest. Ils ne constituent pas une recommandation ou un conseil en investissement et ne sont pas suffisantes pour prendre une décision d'investissement